

Règlement parrainage

Lumioo

Article 1 : Sociétés organisatrices – Dispositions générales

1.1 L'opération de parrainage est organisée par la société LUMIOO, Société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 5 000 Euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le n° 848 549 275, dont le siège social est sis Zone du Haut Montigné 35370 Torcé (ci-après, « **LUMIOO** »).

La société We Love Customers, SAS, au capital de 30 721 Euros, dont le siège social est sis 22 avenue du Connétable, 35410 CHATEAUGIRON et immatriculée au RCS de RENNES sous le n° 820 816 494, intervient, pour le compte de LUMIOO, sur la gestion technique de cette opération de parrainage (ci-après, « **WE LOVE CUSTOMERS** »).

1.2 Cette opération de parrainage, régie par le présent règlement (ci-après, le « **Règlement** »), a pour principal objectif de permettre à LUMIOO, dans les conditions énoncées ci-après et notamment en contrepartie de l'attribution de Récompenses, d'entrer en relation avec des prospects par l'intermédiaire de clients de LUMIOO souhaitant les parrainer (ci-après, l'« **Opération de Parrainage** »).

1.3 LUMIOO se réserve la faculté de modifier, suspendre ou cesser cette Opération de Parrainage (y compris l'ensemble des dispositions du Règlement) et ce, à tout moment, en tout ou partie, sous réserve des droits acquis par tout Parrain au titre d'un Parrainage Validé (tel que défini ci-après).

Article 2 : Dates et délais de l'Opération de Parrainage

L'Opération de Parrainage se déroule à partir du 01/02/2021 et se terminera le 30/06/2022 (ci-après, la « **Durée** »).

Seuls les Parrainages Validés (tels que définis ci-après) au cours de la Durée seront comptabilisés et pourront donner lieu à l'attribution des Récompenses.

LUMIOO se réserve le droit de modifier à tout moment sans préavis, tout ou partie du Règlement, et en particulier la Durée de l'Opération de Parrainage.

Article 3 : Conditions de participation et définition

- Le parrain (ci-après, le « **Parrain** ») :

Seuls peuvent être Parrain aux termes de l'Opération de Parrainage les (i) clients de LUMIOO, à savoir toute personne physique ayant acheté un tracker LUMIOO et ayant payé l'intégralité de la ou des facture(s) y afférente(s) à la date d'analyse par LUMIOO du parrainage en cause. Pour

parrainer, vous devez également (ii) avoir plus de 18 ans, (iii) être doté de la capacité juridique et (iv) être domicilié en France métropolitaine. Vous ne devez pas être un salarié de LUMIOO.

- Le filleul (ci-après, le « **Filleul** ») :

Le Filleul est (i) une personne physique majeure (ii) dotée de la capacité juridique, (iii) résidant en France métropolitaine, qui (iv) n'est pas un client LUMIOO (*i.e.* toute personne physique n'ayant jamais acquis de produit LUMIOO (notamment de tracker solaire) à la date d'analyse par LUMIOO du parrainage en cause, ci-après, un « **Nouveau Client** »).

Article 4 : Conditions de parrainage

4.1 Pour qu'un parrainage soit considéré comme valide (ci-après, le « **Parrainage Validé** »), il est nécessaire que :

- (i) les conditions relatives au Parrain et au Filleul telles que décrites à l'Article 3 soient remplies ;
- (ii) le Filleul ait été invité à découvrir la marque LUMIOO par son Parrain, par le biais d'une invitation transmise dans les conditions suivantes :

1. Le Parrain recevra une invitation email pour participer au programme de parrainage. Il acceptera ensuite le règlement en ligne via un formulaire d'inscription.
2. Le Parrain accédera au site Internet du partenaire de LUMIOO en charge de l'opération de parrainage via le courrier électronique précité à partir duquel le Parrain invitera par courrier électronique ou par réseaux sociaux son ou ses Filleuls à découvrir la marque LUMIOO ;
3. Après avoir reçu l'invitation du Parrain par courrier électronique, le Filleul est invité, s'il est intéressé par l'Opération de Parrainage, à (i) accepter le traitement par LUMIOO de ses Données Personnelles (telles que définies ci-après) dans le cadre de l'Opération de Parrainage d'une part, ainsi que le Règlement d'autre part, puis (ii) à cliquer sur le lien de l'invitation le renvoyant vers le site www.lumioo.com.

Si toutefois le Filleul ne donne pas suite au courrier électronique du Parrain (notamment en ne cliquant pas sur le lien d'invitation), il pourra toujours, pendant la Durée de l'Opération de Parrainage, déclarer via le formulaire y afférent transmis à LUMIOO par voie postale ou remis en mains propre à tout représentant de LUMIOO, être Filleul et donner le nom, prénom et code postal de son Parrain ainsi que le code de parrainage transmis par courrier électronique dans l'invitation telle que décrite ci-avant.

4. Si le Filleul refuse l'Opération de Parrainage (i) en cliquant directement sur le lien relatif à un tel refus ou (ii) en ne donnant aucune suite au courrier électronique du Parrain et en ne transmettant pas son code parrainage dans les conditions mentionnées ci-avant, le Filleul ne sera pas comptabilisé, le parrainage ne sera pas considéré comme un Parrainage Validé et aucune Récompense ne sera due au Parrain, ce que ce dernier accepte expressément.

(iii) au cours de la Durée de l'Opération et suite à l'invitation du Parrain dans les conditions mentionnées ci-avant, le Filleul ait signé un bon de commande relatif à un ou plusieurs

tracker(s) solaire(s) LUMIOO et ait, le cas échéant, versé tout acompte dû à LUMIOO qui devra être effectivement encaissé par cette dernière ; et

(iv) le Filleul n'ait pas exercé tout droit de rétractation éventuellement applicable à la commande dans le délai requis.

4.2 En cas de Parrainage Validé, le Filleul est automatiquement enregistré comme Filleul sous le nom du Parrain dans la base de données de LUMIOO.

4.3 Dans l'hypothèse où plusieurs Parrains déclareraient le même Filleul, la Récompense y afférente ne sera attribuée qu'à un seul des Parrains, à savoir celui dont le formulaire de déclaration de Filleul mentionné ci-avant (clause 4.1 (ii) 1.) aura été reçu en premier par LUMIOO.

4.4 En tout état de cause, un Parrain peut réaliser autant de parrainages qu'il le souhaite au cours de la Durée de l'Opération de Parrainage.

4.5 Les clients LUMIOO sollicités par LUMIOO et acceptant de recevoir des clients potentiels de LUMIOO à leur domicile, pour leur présenter leur installation, sont considérés également comme Parrains. Pour cela, ils auront au préalable accepté le règlement de parrainage en ligne dans les mêmes conditions que l'article 4.1.

Le commercial avertira ensuite le Parrain par téléphone de la visite d'un client potentiel en fixant un créneau de date et heure de rendez-vous qui arrangera au mieux le Parrain. Le parrainage sera considéré comme un Parrainage Validé sur confirmation par le client potentiel et le Parrain de la tenue du rendez-vous.

Article 5 : Récompenses

Sous réserve du respect des dispositions du Règlement, les récompenses envoyées aux Parrains pour tous Parrainages Validés sont basées sur les paliers suivants (ci-après ensemble, les « **Récompenses** ») :

- 90€ sous forme de carte cadeau au profit du Parrain pour tout Parrainage Validé ; et le cas échéant,
- 15€ sous forme de carte cadeau au profit du Parrain pour toute visite à son domicile au sein duquel un tracker solaire LUMIOO est installé, par un client potentiel de LUMIOO choisi par LUMIOO, sous réserve de l'accord exprès, préalable et écrit du Parrain. Cette visite devra impérativement être organisée par un commercial LUMIOO et ne concerne pas les Filleuls déclarés par le Parrain.
- Ces cartes cadeaux sont transmises par voie électronique et sont activables sur le site [wedoogift.com](https://www.wedoogift.com). La liste des enseignes partenaires est accessible ici <https://www.wedoogift.com/liste-enseignes/>

Les Récompenses obtenues par un Parrain sont nominatives et ne peuvent en aucun cas être cédées à un ou plusieurs tiers (y compris si les tiers remplissent les conditions de Parrain énoncées à l'Article 3) ou converties en espèces ou échangées contre des produits.

Ces Récompenses sont envoyées au Parrain par voie électronique sous un délai d'environ 1 à 3 semaines à compter (i) de la validation et de la vérification par LUMIOO de la visite à domicile et/ou

(ii) de la commande du Filleul (*i.e.* lorsque le bon de commande est signé, tout acompte éventuel est effectivement encaissé par LUMIOO et le Filleul n'a pas exercé tout droit de rétractation éventuellement applicable à la commande dans le délai requis).

LUMIOO se réserve le droit de modifier tout ou partie des Récompenses (remplacement par récompense de valeur équivalente), à tout moment sans préavis, notamment en cas d'indisponibilités, ce que le Parrain accepte expressément.

Article 6 : Déclaration des gains

Les Récompenses collectées par les Parrains dans le cadre de l'Opération de Parrainage devront être mentionnées par le Parrain dans sa déclaration d'impôt sur le revenu. Le Parrain fait son affaire de cette déclaration conformément aux lois et règlements applicables et la responsabilité de LUMIOO à ce titre ne saurait être engagée.

Article 7 : Réserves, fraudes et spam

Toute fraude, ou tentative de fraude du Parrain et/ou du Filleul fera l'objet de poursuites conformément notamment aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code pénal.

Le spam (envoi d'emails ou de SMS non sollicités ou non pertinents à des groupes de personnes) est interdit pour le bon déroulement de l'Opération de Parrainage. LUMIOO se réserve le droit d'exclure définitivement de l'Opération de Parrainage tout utilisateur qui lui serait signalé comme ne respectant pas cette règle.

Ainsi, le parrain prend seul la responsabilité de fournir les coordonnées de ses filleuls à la société organisatrice. Il s'engage à ne fournir que les coordonnées de proches susceptibles d'être intéressés par les produits et services de la société organisatrice pour lesquels il aura préalablement obtenu un consentement explicite du filleul.

En tout état de cause, LUMIOO se réserve le droit d'exclure définitivement de l'Opération de Parrainage tout Parrain et/ou Filleul ne respectant pas le présent Article et plus généralement, l'ensemble des dispositions du Règlement, sans préjudice de toute indemnisation que LUMIOO pourrait être en droit d'obtenir. En cas de non-respect des dispositions du présent Règlement par le Parrain et/ou le Filleul, aucune Récompense ne sera due, y compris dans le cas où le Parrainage en cause serait un Parrainage Validé.

Article 8 : Politique de confidentialité

Les Parrains et Filleuls reconnaissent et acceptent expressément que les données à caractère personnel collectées par LUMIOO (*i.e.* toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres, ci-après, les « **Données Personnelles** ») dans le cadre de l'Opération de Parrainage feront l'objet d'un traitement par LUMIOO dans le respect des dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« **RGPD** ») et de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles (ci-après désignés ensemble avec tout autre texte applicable à la protection des Données Personnelles, la « **Règlementation Applicable** »), pour l'établissement, la gestion et l'exécution de l'Opération de

LUMIOO SASU au capital de 5 000 euros

848 549 275 RCS Rennes

13 rue des Landelles - 35510 Cesson Sévigné

02.30.21.09.59 | contact@lumioo.com] | lumioo.com | Page 4 sur 6



Parrainage, par le personnel de LUMIOO, et le cas échéant, ses sous-traitants et prestataires en charge de l'exécution de l'Opération de Parrainage (notamment WE LOVE CUSTOMERS).

Les Données Personnelles collectées par LUMIOO portent sur les noms, prénoms, numéro de téléphone, adresse de messagerie électronique et adresse postale des personnes concernées.

Les Données Personnelles sont conservées par LUMIOO pour la durée nécessaire à la réalisation des finalités susvisées sans dépasser trois (3) années après la fin du dernier contact émanant du Parrain ou Filleul, sauf durée de conservation plus longue en vertu de toutes obligations légales, comptables, fiscales ou judiciaires de LUMIOO.

Dans le cadre de l'établissement, de la gestion et de l'exécution de l'Opération de Parrainage, les Données Personnelles peuvent être communiquées par LUMIOO à :

- Tout sous-traitant (notamment WE LOVE CUSTOMERS) présentant les garanties appropriées au regard de la Règlementation Applicable chargé notamment de la gestion, l'exécution et l'établissement de l'Opération de Parrainage ;
- Aux seules personnes habilitées (service marketing) au sein de toute société contrôlée par LUMIOO, contrôlant LUMIOO ou sous contrôle commun au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

LUMIOO peut devoir communiquer tout ou partie des Données Personnelles à des autorités judiciaires ou administrations compétentes en application du droit applicable ou dans le cadre de décisions impératives. LUMIOO s'engage à limiter la communication des Données Personnelles à ce qui est expressément et limitativement requis.

Les personnes concernées bénéficient des droits d'opposition au traitement et à la prise de décision individuelle automatisée, d'accès, d'effacement, de rectification, de limitation du traitement, et de portabilité des Données Personnelles, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés : CNIL, 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

Les personnes concernées exercent leurs droits au titre du présent Article 8 en s'adressant à LUMIOO aux adresses postale ou électronique figurant aux pieds des présentes, en indiquant leur nom, prénom, adresse de courrier électronique, adresse postale et le cas échéant, leur référence client. Conformément à la réglementation en vigueur, toute demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature de la personne concernée et doit préciser l'adresse à laquelle la réponse de LUMIOO doit parvenir. Une réponse sera alors adressée à la personne concernée dans un délai de deux (2) mois suivant la réception de la demande.

Article 9 : Loi applicable – Compétence juridictionnelle

Le Règlement de parrainage sera régi par le droit français.

En cas de litige survenant en rapport avec l'Opération de Parrainage de LUMIOO, le Parrain ou Filleul, est informé, conformément aux dispositions de l'article L.612-1 du Code de la consommation, qu'il

a en tout état de cause la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle des litiges de consommation ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le Parrain ou Filleul est informé qu'il peut s'adresser [au Centre de Médiation de Rennes (i) soit par voie postale à l'adresse suivante : Centre de Médiation de Rennes (CMR35) – 6 rue Hoche 35000 RENNES, (ii) soit par voie électronique en remplissant le formulaire dédié sur le site du CMR35 : <https://www.mediation35.fr/contact/> ou à l'adresse électronique suivante : conso@mediation35.fr], sous réserve de s'être adressé sans succès à LUMIOO eu égard à ce litige, et ce dans les douze (12) mois précédant l'introduction de la médiation de la consommation.

A défaut de solution, le litige sera porté par la partie la plus diligente devant la juridiction compétente.

Articles 10 : Attribution

Le présent Règlement est basé sur le modèle mis à disposition gratuitement (sous Licence Créative Commons Attribution 3.0 France) par WE LOVE CUSTOMERS dont le site Internet est accessible à l'adresse <http://www.welovecustomers.fr>.

Fait à

Le

Signature